

Procès-verbal du Conseil Municipal de Cornille du 25 janvier 2017

Le Conseil Municipal de Cornille,

S'est réuni, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 15

Présents : 10

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Marina SEGAFREDO, Stéphanie MARTY-BOUY, Valérie ROLDELBOS, Erwan LE ROUX, Christian CHABOT, Denis GLEMIN, Didier BORDE

Absents excusés :

- Stéphanie LABROUSSE qui donne pouvoir à Erwan LE ROUX
- Frédéric CARAVACA qui donne pouvoir à Gilbert JEGOU
- Corinne LAGRANGE qui donne pouvoir à Gilles CHERON

Absents non excusés : Maurice GERBOU, Jean-Louis CONDAMINAS

Votants : 13

Secrétaire de séance : Marina SEGAFREDO

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 14/12/2016

Lecture est faite du procès-verbal.

N'ayant soulevé aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Votants : 13

2/ Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide de l'Etat pour les travaux d'extension du restaurant du bourg « Chez Léa » dont la capacité d'accueil est devenue trop faible.

Délibération :

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016 par laquelle l'Assemblée Municipale a décidé de lancer le projet d'extension du bâtiment à usage commercial situé au Bourg de CORNILLE,

Vu la circulaire préfectorale du 7 décembre 2016 précisant les modalités de mise en œuvre de la D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2017,

Considérant que ce projet est éligible à la D.E.T.R.,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'aide de l'État.

Il rappelle que le fonds de commerce de restaurant du Bourg de CORNILLE est établi dans un immeuble appartenant à la commune (parcelle n° 152 – section B).

Aujourd'hui, au vu du développement de l'activité de restauration et de la clientèle, la surface du local commercial est devenue trop restreinte.

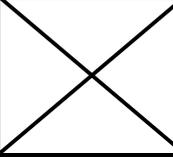
Ce projet permettra, comme le souhaite la collectivité, d'améliorer l'attractivité de la commune de CORNILLE, située aux abords de l'Agglomération et s'inclura dans les accueils touristiques existants et à venir.

La parcelle n° 152 bénéficiant d'une partie « cour », une extension d'une surface d'environ 90 m² est étudiée, par construction d'un espace bâti vitré.

Afin que ce nouvel espace s'intègre parfaitement dans le nouveau paysage de la place du bourg, dont la réalisation est en cours, une étroite collaboration a été mise en place entre le maître d'œuvre de ce futur bâtiment et l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de la place.

Sur le plan financier, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que ce dossier d'extension a fait l'objet d'une sollicitation d'aide auprès du Département de la DORDOGNE dans le cadre des Contrats de Territoires, à hauteur de 25 % de la dépense H.T., et qu'il bénéficiera d'un fonds de mandat de la Communauté d'Agglomération du GRAND PÉRIGUEUX à hauteur de 11,10 %.

Le plan de financement (selon l'estimation actuelle) s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	% du H.T.
		180 000 €		
RECETTES	Fonds de mandat Grand Périgueux		20 000 €	11,10 %
	Conseil Départemental « Contrats de Territoires »		45 000 €	25 %
	DETR 2017		45 000 €	25 %
	Autofinancement		70 000 €	38,90 %
TOTAL HT		180 000 €	180 000 €	
TVA autofinancée		36 000 €	36 000 €	
TOTAL TTC		216 000 €	216 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après étude, et par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ADOPTE** le projet tel que présenté,
- **ARRÊTE** le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** l'aide de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 25 % de la dépense H.T.

3/ Demande de modification du règlement intérieur applicable aux agents de la collectivité

Les agents Vincent REBEYROL et Guy JOLIVET ont demandé que le règlement intérieur soit modifié par rapport au mode de calcul et d'application des congés.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de planifier en début d'année les congés de l'ensemble des agents de la collectivité et en particulier, ceux des agents techniques afin de permettre l'établissement du calendrier de travaux à effectuer.

Monsieur le Maire propose à la commission administration générale de se réunir pour étudier la faisabilité de la demande des agents.

Le règlement intérieur ainsi modifié devra être transmis au centre de gestion, pour avis, avant validation par le conseil municipal.

4/ Préparation du budget primitif 2017

Afin de préparer le budget, Monsieur le Maire demande à chacune des commissions de lister les différents travaux à réaliser et notamment par rapport à la voirie et aux changements de vitrages de la cantine.

5/ PLU : point remise PV, réponse de la CAGP et dernière réunion avec les Personnes Publiques Associées

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion est fixée au 13/02/2017 avec les personnes publiques et les services de l'état pour la finalisation du PLU suite à la remise du rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Il indique que ce dernier émet un avis favorable, suite aux remarques qu'il a pu avoir lors de l'enquête publique, sous réserve de d'adaptation de l'Opération d'Aménagement Programmée sur le secteur du Chartier.

6/ Place du Bourg : état d'avancement du projet

Monsieur le Maire indique que le dossier d'appel d'offres pour la réhabilitation de la place du Bourg est en cours de finalisation afin d'être mis en ligne sur le site internet de l'agglomération et publié au Bulletin Officiel des Annonces Publiques.

Date limite de remise des offres : 02/03/2017 à 17 heures

Date ouverture des plis : 06/03/2017 à 9 heures

Date remise de l'analyse des offres : 13/03/2017 à 9 heures

Monsieur le Maire indique que le mur du restaurant côté place étant fissuré, il sera démoli puis reconstruit entièrement.

Une demande est également en cours auprès du SDE24 pour financer le réaménagement nécessaire de l'éclairage public.

7/ Recomposition des Commissions Communales – Harmonisation avec les commissions du Grand Périgueux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du souhait du Grand Périgueux de modifier le nombre de commissions, actuellement au nombre de 12.

Afin d'harmoniser les commissions communales et les commissions du Grand Périgueux, il est demandé aux communes de réorganiser leur commissions de façon à les adapter aux nouvelles commissions du Grand Périgueux, désormais au nombre de 6.

Monsieur le Maire indique que ce changement n'est cependant pas une obligation et que les commissions communales votées le 6 avril 2014 pourront être maintenues si le changement souhaité devait engendrer des difficultés d'organisation.

Après avoir exposé le souhait de la communauté d'agglomération, Monsieur le Maire demande le report de la délibération, le système et le nombre des commissions devant être validé au conseil communautaire du 26/01/2017.

8/ Divers

- Monsieur le Maire indique que la nouvelle cuve à fioul de l'école (remplacement pour vétusté) devra être enterrée.
- Il informe qu'il a reçu le devis pour le remplacement des jeux de l'école (matériel + installation), lequel est trop onéreux. (pas de possibilité de faire passer les engins)
Monsieur le Maire indique avoir sollicité l'entreprise Sylvain POMAREDE, (installateur agréé d'aires de jeux) pour la réalisation d'un nouveau devis, intégrant la mise en place de la

cuve à fuel (travaux sur le même site de l'école, nécessitant l'entrée d'engins pour lequel Monsieur Christian CHABOT autorise le passage sur son terrain). Le début des travaux est prévu au printemps 2017.

- L'entreprise DLTP (Saint Martin Les Vieux - 87) a transmis un devis pour le curage de la mare de la Jarthe d'un montant de 4.640,00 Euros HT +100 Euros de l'heure si nécessité d'un VRH.

Erwan LEROUX et Christian CHABOT sont chargés de faire faire d'autres devis.

- Monsieur le Maire rappelle la date de « Ramasse miettes » (collecte de vêtements adolescents et enfants), association située sur AGONAC. Les sacs pourront être déposés les 10 et 11/03/2017 à la mairie de Cornille, qui en assurera le transport le lundi vers Agonac.
- Monsieur le Maire indique la date de l'assemblée générale de la Mission Locale Haut Périgord fixée le 17/02/2017 à Saint Pardoux la Rivière, rappelant que le pôle mission locale recevant nos administrés sera désormais à Périgueux, ce qui facilitera les démarches des demandeurs.
- Monsieur le Maire rappelle l'installation d'une borne relais vêtements au parking du Bourg et expose son succès en indiquant qu'en deux mois (novembre et décembre 2016, 118 Kg de vêtements ont été collectés)

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 50.